LYCÉE GERMAINE TILLION
Le vent de la réussite

Projet d'évaluation 2022-2023

Textes fondateurs : Décret et arrêté du 27/07/2021

Bulletin Officiel de l'Education Nationale du 29/07/2021

Guide de l'évaluation de l'inspection générale (IGESR) du 15/09/2021

Objectifs et enjeu du calendrier de mis en place

Définir une culture commune entre les équipes pédagogiques et les élèves/familles

Expliciter les principes généraux du processus d'évaluation qui regroupe tout ce que les professeurs mettent en œuvre pour encourager et structurer les apprentissages de chaque élève et pour répondre à leurs besoins.

Permettre à chacun de disposer en toute transparence des règles de fonctionnement de l'évaluation dès le début de l'année.

Contexte :

Le cycle terminal du nouveau baccalauréat est la cible. Pour rappel le baccalauréat est constitué pour 40% des notes des bulletins scolaires de 1ères et de terminales pour l'ensemble des disciplines du tronc commun (en dehors du français et de la philosophie) et de l'enseignement de spécialité (EDS) non poursuivi en terminale. Peuvent s'ajouter également des options éventuelles. Les 60 % qui restent sont constituées par les notes des épreuves terminales. (voir infographie contrôle continu en annexe)

La doctrine :

- Garantir la valeur du diplôme du baccalauréat

- Construire un dialogue serein avec les élèves et les familles en formalisant des règles claires.

- Harmoniser les modalités d'évaluation sans pour autant les uniformiser, dans le respect de la liberté pédagogique et de l'hétérogénéité des classes. Se situer dans une démarche collégiale validée par les instances du lycée (élaboration en conseils d'enseignements et en réunion de coordonnateurs de discipline, validation en conseil pédagogique et présentation en CA).

- Garantir l'égalité de traitement des élèves au regard de l'examen et de la poursuite d'études : toutes les évaluations qui constituent les moyennes du bulletin sont comptabilisées dans le dossier Parcoursup et dans le Livret scolaire Lycéen pour le cycle terminal.

Les principes généraux communs auxquels l'évaluation s'adosse

- Diversification (dans ses formats, modalités, objets d'évaluation…)

- Transparence (critères précis, explicitation des attendus, compréhension du sens…)

- Equité (réduire les inégalités au niveau collectif, donner des chances à chacun malgré l'hétérogénéité des profils…)

- Justice (au niveau individuel doit permettre de valoriser le degré de connaissances et les compétences de chaque élève ainsi que sa progression...)

Déclinaison d'une évaluation pertinente et logique opérationnelle dans le lycée :

Ce projet d'évaluation est annuel et actualisable à chaque rentrée scolaire. Il engage les équipes éducatives, les élèves et leurs familles : il consiste en une feuille de route commune.

Évaluer conduit les professeurs, dans notre système éducatif, à poser une note chiffrée mais aussi et surtout à porter une appréciation pour étayer le profil de l'élève. Cette appréciation fait état du niveau d'acquisition des compétences en soulignant les réussites et les marges de progression à saisir. Aussi, si la note est prise en compte dans le livret scolaire (LSL) et Parcoursup, les appréciations des enseignants le sont tout autant !

L'évaluation est constitutive du processus d'apprentissage des élèves. Elle prend donc différentes formes (voir tableau par discipline en annexe) :

- formative : elle permet à l'élève de se situer par rapport aux objectifs de réussite définis et de s'exercer (étayage de l'enseignant, conseils, remédiations…)

ex : TP, travaux de groupe ou recherches personnelles en classe ou à la maison,

- ponctuelle : elle vise à vérifier la maîtrise de connaissances et de savoir-faire,

ex : questions de cours, QCM, automatismes,

- sommative : elle atteste des acquis de l'élève à la fin du processus d'apprentissage. Certaines ont une valeur **certificative**. Il s'agit de devoirs sur table (DS) portant sur des portions plus ou moins importantes (un voire plusieurs chapitres) du programme de cycle terminal.

Ces devoirs sont nécessairement plus coefficientés que les autres.

Durant ces temps d'évaluation, une place particulière est accordée au développement de la compétence orale afin que l'élève se forme à une prise de parole de manière claire et convaincante devant un public. (Préparation au Grand Oral).

Une moyenne représentative est constituée d'un seuil minimal de notes.

Il est rappelé que les évaluations proposées par les enseignants reposent sur des référentiels et des critères officiels et ne peuvent donc pas faire l'objet de contestation. Les enseignants conçoivent les évaluations dans le respect de la progressivité des apprentissages et de l'hétérogénéité des élèves. Ils sont garants de la mise en œuvre des aménagements préconisés par les PAP/PAI/Tiers-temps, etc. Suivant le principe d'égalité, les évaluations certificatives seront les mêmes pour tous. En revanche, les évaluations d'un autre type pourront avoir des attendus différents selon le profil de l'élève.

Cadrage relatif à l'absentéisme ou à une moyenne non représentative :

En cas d'absence à un devoir, à l'initiative de l'enseignant, un rattrapage pourra être proposé à l'élève. S'il s'avère qu'un élève ne se présente pas à ce nouveau devoir ou qu'en fin de semestre, face à l'insuffisance de notes, la moyenne ne soit pas représentative, alors l'élève sera convoqué un mercredi après-midi pour un ou plusieurs travaux de rattrapage. En cas de nouvelle absence non justifiée, l'élève obtient la note de 0. Il appartient au chef d'établissement d'établir si les justificatifs présentés par l'élève permettent de qualifier la force majeure et de reconnaître le caractère justifié de l'absence. Ce cas de figure pourrait donner lieu à une ultime session de rattrapage.

Cadrage relatif à la tricherie :

Tricher, c'est non seulement faire preuve de malhonnêteté intellectuelle, mais c'est aussi un obstacle à la réussite de l'élève. Il ne s'agit pas seulement d'avoir de bonnes notes, mais d'apprendre à progresser de manière autonome en vue notamment des études post-Bac.

La tricherie consiste à user d'un stratagème pour avoir une bonne note, sans avoir à travailler par soi-même (plagiat, recours à des aides extérieures…) Pour lever toute ambiguïté, les téléphones ou montres connectées doivent être éteints et rangés dans le sac de l'élève lors des temps d'évaluation.

En cas de tricherie, l'enseignant peut n'évaluer que les compétences réellement mises en œuvre ; ce qui impacte la note finale. Le cas échéant, il pourrait proposer une nouvelle situation d'évaluation afin de jauger le niveau de maitrise de l'élève en toute clarté.

Les cas de tricherie dans le cadre d'évaluations certificatives (DS- Devoirs communs- Bacs blancs) peuvent entrainer, conformément au règlement intérieur, des sanctions disciplinaires au risque d'impacter le parcours scolaire et d'orientation de l'élève.

ANNEXES

Infographie contrôle continu

Tableau par disciplines

Tableau bachibac